Niveau(x) d'enseignement: 0 Numéro ISN : 9538
Centre d'intérêt: 960

La Politique du sport au Québec : l'harmonisation au bénéfice du pratiquant sportif : une nécessité. -- [Québec : Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche], 1987.
49 p. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Québec (Province). Ministère du loisir, de la chasse et de la pêche

Descripteur(s): Politique gouvernementale * Sport

Le ministère du Loisir, de la chasse et de la pêche présente sa politique du sport dans le présent document. Cette politique vise à la fois à simplifier les mécanismes qui encadrent l'organisation du sport au Québec et à protéger l'apport déterminant du bénévolat et des organismes locaux dans l'action de tous les jours.

Type de document:

CENTRE DE DOCUMENTATION COLLÉGIALE
1111, rue Lapierre
LASALLE (Québec)
H8N 2J4

9538

LA POLITIQUE DU SPORT AU QUÉBEC

L'harmonisation au bénéfice du pratiquant sportif: **une nécessité**

Mai 1987

Québec

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. CIRCONSCRIRE LA RÉALITÉ SPORTIVE	2
2. UN BILAN DU SPORT AU QUÉBEC	7
3. PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE	16
4. MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE	23
DIAGRAMME DE L'ORGANISATION DU SPORT AU QUÉBEC	25
5. DES PRÉOCCUPATIONS PARTICULIÈRES	41
6. LE FINANCEMENT	47
CONCLUSION	49

INTRODUCTION

La présente politique du sport a été élaborée en ayant à l'esprit que le véritable bénéficiaire doit être le participant. Convaincu de l'apport significatif du sport au développement de l'individu et de sa contribution aux plans social et économique, le gouvernement du Québec vise par ce document de premier ordre à consolider les acquis et à recentrer son action davantage vers le pratiquant de la base.

Le milieu sportif québécois a largement participé au processus de consultation qui a conduit le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) à promulguer cette politique. Le point culminant de la consultation fut le travail d'un groupe d'experts qui produisit une proposition globale de réorganisation du sport au Québec. Les principaux organismes sportifs ont réagi à ce document dans le cadre d'audiences publiques.

Cette politique du sport vise à la fois à simplifier les mécanismes qui encadrent l'organisation du sport au Québec et à protéger l'apport déterminant du bénévolat et des organismes locaux dans l'action de tous les jours. Le MLCP est convaincu que sa politique reflète généralement les attentes des principaux partenaires du sport au Québec et qu'il se mettra résolument à la tâche pour réaliser les réformes annoncées et ce, en étroite collaboration avec le milieu sportif québécois.

1. CIRCONSCRIRE LA RÉALITÉ SPORTIVE

Le sport est un phénomène mondialement reconnu. Considérant la diversité des définitions traduisant cette réalité, le MLCP ne vise pas tant à fournir une définition modèle ou parfaite qu'à circonscrire plutôt ce phénomène. Il ne trouvera sa juste place que dans la mesure où ses activités s'insèreront dans une société où se développe une dynamique et s'exerce une influence en relation avec les autres activités sociales, culturelles, voire même politiques.

Le sport, un instrument de développement individuel

Le pratiquant d'une activité sportive peut accroître sa qualité de vie en améliorant ou en maintenant à un niveau optimal sa santé physique et mentale. Confronté à des situations qui font appel à la fois à ses qualités physiques et intellectuelles, le pratiquant sportif se voit constamment proposer de nouveaux objectifs à atteindre. Un tel état de situation est généralement bénéfique à l'individu.

Le sport, une ressource pour le développement social et économique

Le sport constitue un élément très important dans une communauté; il fait souvent naître un sentiment d'appartenance à un groupe ou à une collectivité, se révélant donc un important agent d'intégration sociale.

Sur le plan économique, il génère des retombées directes et indirectes de plus en plus importantes: il suffit de penser aux achats d'équipements, à la construction d'installations et à la tenue d'événements sportifs d'envergure. Il faut penser également aux économies reliées à une meilleure santé physique et mentale et à l'augmentation de la productivité des individus.

Le sport, une invitation au dépassement

Peu importe son niveau de pratique, le sport a pour fonction de donner un sens objectif à la prestation physique et de garantir l'authenticité du rendement en favorisant l'atteinte de la plus haute qualité possible des gestes sportifs.

La finalité du sport doit être le bien-être du concurrent et l'intégrité d'une compétition équilibrée. L'un et l'autre doivent être fondés sur la liberté d'engagement, l'éthique dans le comportement et la sécurité dans la pratique.

Le sport, une confrontation d'attitudes et d'aptitudes

La compétition sportive est la recherche d'un résultat de plus en plus élevé, accessible à ceux qui maîtrisent déjà les éléments de base de la discipline, démontrent des aptitudes favorables à l'expérience d'enjeux mobilisant des facteurs psycho-physiologiques de l'être humain et acceptent le verdict objectif de la confrontation.

La compétition sportive n'est ni une forme systémique d'agression, ni une manifestation consciente de supériorité physique. Elle est toutefois une confrontation d'attitudes et d'aptitudes.

Les niveaux de pratique sportive

L'activité sportive peut être exercée en fonction d'objectifs spécifiques et animée de motivations fort variables: le sportif du dimanche qui se détend en faisant du badminton et le champion qui défend son titre pratiquent tous les deux la même discipline, mais dans une optique bien différente.

L'ensemble du milieu sportif québécois est en accord pour établir quatre niveaux de pratique(1).

L'initiation

L'individu acquiert les connaissances et développe les habilités et les aptitudes nécessaires à la pratique d'une discipline sportive, l'initiation est fondamentalement une démarche pédagogique qui doit favoriser l'expression du jeu inhérent à la discipline.

Si logiquement, l'initiation peut mener à l'excellence, des individus peuvent, légitimement, être satisfaits d'avoir eu accès à l'initiation, sans même par la suite s'adonner à quelque pratique que ce soit.

La récréation

Axée sur le jeu et sur le plaisir de participer à la pratique d'une discipline sportive, la récréation répond davantage à l'univers du jeu qu'à celui de la performance.

---

(1) Une définition des composantes de la pratique sportive au Québec: une dynamique bien définie, Table sectorielle du sport, Regroupement Loisir Québec, 1984.

Les règles et l'encadrement soutiennent de façon harmonieuse le déroulement du jeu tout en permettant le divertissement et le délassement des pratiquants à l'intérieur des caractéristiques essentielles de la discipline.

La compétition

Regroupant les athlètes participants qui pratiquent une discipline sportive en aspirant à la victoire, au titre de champions de leur activité, cette sphère implique l'existence d'un réseau de compétitions et d'un ensemble de modalités d'organisation et de fonctionnement régis par une fédération sportive.

La compétition tend davantage à la performance qu'au jeu, et parce qu'elle exige de la part du participant des capacités, des techniques de même qu'un effort soutenu par l'entraînement et un sens de la confrontation plus développé que dans les autres niveaux précédents, celle-ci nécessite un encadrement soutenu et étoffé.

L'excellence

Le terme excellence est porteur d'une finalité très élevée de perfection. C'est la sphère de la pratique sportive où se retrouvent les athlètes engagés dans une recherche de très haute performance.

Les paramètres de pratiques liés à cette sphère doivent être de nature à soutenir cet engagement chez l'athlète.

2. UN BILAN DU SPORT AU QUÉBEC

Le sport au Québec n'a pas une longue histoire, pas plus qu'il n'a de racines profondes. Il y a à peine un siècle, le sport constituait, au Québec, un phénomène élitique du monde anglo-protestant. Sans en faire l'exégèse, qu'il suffise de rappeler qu'historiquement le sport a été longtemps une pratique d'autant plus accessible que ses adeptes étaient situés à un niveau élevé dans l'échelle sociale. L'idée même d'associer le sport à une véritable tradition culturelle est donc très récente, comme l'est d'ailleurs celle de l'accessibilité.

Au cours des quinze dernières années, le bilan du sport québécois est considérable. Il témoigne d'efforts, particulièrement financiers, qui se comparent avantageusement à ceux consentis durant la même période par la plupart des pays occidentaux.

Une implication importante des institutions publiques

L'État, pour un, s'est manifesté par ses interventions nombreuses et soutenues dans le sport. Des organismes privés (fédérations sportives, organismes de clientèles, conseils

régionaux de loisir, etc.) ont proliféré, entraînant rapidement des dépenses administratives qui, pour un temps, ont suivi une hausse exponentielle. Une part importante des dépenses du système d'éducation québécois a été consacrée au développement de l'éducation physique et de l'activité sportive en milieux d'éducation. La proportion des dépenses municipales pour la démocratisation des activités sportives et les immobilisations ont crû considérablement au cours de cette période. Enfin, la tenue des Jeux Olympiques d'été de 1976 à Montréal a contribué à l'émergence de nouveaux enjeux: ceux de l'excellence sportive.

Des structures coûteuses, des infrastructures nécessaires

En 1978, l'ensemble des partenaires du sport ont consenti à l'exercice d'un bilan. Ils ont noté l'effet du prix du rattrapage collectif dans le domaine du sport au Québec au cours des dix années précédentes. Ils ont remarqué que la part de dépendance financière des organismes de sport à l'endroit de l'État excédait 80 %. Ils ont également relevé que l'État avait privilégié la mise en place d'organismes de regroupement et de services dont les coûts doublaient d'une façon constante sur une période de quatre ans.

Ils ont enfin souligné l'absence d'une politique cohérente, les difficultés de concertation entre les organismes eux-mêmes procédant d'un cloisonnement évident, ainsi qu'un rendement difficilement proportionnel à l'importance des subventions gouvernementales.

Il y a dix ans, le Québec venait d'effectuer un redressement important et significatif, autant en matière d'attribution financière aux institutions sportives qu'au plan des infrastructures. En 1978, l'ensemble des équipements de sport des polyvalentes du Québec représentait 15 % du coût total de construction et 12 % de la superficie. Au cours de la même année, les municipalités du Québec consacraient 50 % des dépenses en "Loisir et Culture" aux immobilisations sportives. En 1979, les arénas du Québec (près de 450) fonctionnaient à raison de 4 000 heures/année sur une base de 235 jours, soit 17 heures par jour. Aujourd'hui encore, les municipalités du Québec dépensent annuellement près de 100 M $ pour les seuls coûts d'opération de ces arénas.

En 1987, le sport est devenu un fait social et économique d'importance au Québec. Cette affirmation tient autant pour l'ampleur de la participation des Québécois et des Québécoises que pour la qualité des résultats obtenus au plan mondial par les athlètes de haut niveau.

La question de l'accessibilité trouve des réponses autant dans les institutions scolaires que dans les arénas, les piscines, les stations de ski et les centres de tennis. Ainsi:

- environ 25 % de la population étudiante de niveau secondaire participe à des activités sportives intra-muros, tandis que 12 % participe de façon régulière à des activités sportives interscolaires;

- 3,5 millions de Québécois et de Québécoises s'adonnent au ski alpin, au ski de randonnée, au tennis et au hockey;

- 18 sports sont présents dans toutes les régions au profit des Jeux du Québec;

- aux niveaux collégial et universitaire, la programmation donne accès à plus de 28 sports organisés;

- plus de la moitié des sports pratiqués au Québec (24/48) ont de 50 à 200 clubs répartis dans diverses régions;

- 23 sports sont présents et organisés dans plus de 100 municipalités de 5 000 habitants et plus;

- les fédérations sportives du Québec ont un effectif total de près de 500 000 compétiteurs.

Ces chiffres ont une résonnance particulière, puisqu'il faut les évaluer dans la perspective du vieillissement de la société québécoise, couplé aux effets de la dénatalité. En effet, entre 1974 et 1984, la baisse démographique de la clientèle du primaire a été de 17 % et celle du secondaire de 33 %. Cette situation n'est pas sans effet, puisqu'en 1986 les arênas du Québec enregistraient une baisse de 17 % de la fréquentation annuelle, en même temps qu'un manque à gagner de quelque 1 250 heures/année. Malgré ce fait, les participants scolaires aux événements sportifs régionaux passaient de 17 000 en 1975 à 69 000 en 1985.

<u>Un impact économique ou financier évident</u>

L'impact économique de la pratique sportive a par ailleurs son poids. Les 3,5 millions de pratiquants et de pratiquantes de ski, de tennis, de hockey et de ski de randonnée ont engendré en 1985 des dépenses de biens et services de près de ½ milliard $. Quant à la contribution de l'État en dépenses de transfert pour les fédérations de sport, considérée comme

marginale voilà quinze ans, elle montre aujourd'hui des indices valables d'impact financier. Ainsi, sur la base des chiffres de 1985, le gouvernement du Québec a versé 5,02 M $ pour l'ensemble des fédérations de sport. Du fait, il a généré des dépenses de 10,5 M $ de la part de ces organismes, en même temps qu'un impact économique, direct et indirect de 8,7 M $. Il soutient par ailleurs 363 personnes/année. En termes de revenus par la fiscalité, la parafiscalité et les taxes indirectes, pour les gouvernements du Québec et du Canada, il s'agit d'un retour de 2,2 M $. Pour les organismes de sport en milieux d'éducation, particulièrement des secteurs primaire et secondaire, pour chaque dollar investi en 1986 par le Ministère, les commissions scolaires et les écoles contribuent une somme de 6,70 $, soit annuellement de 5,5 M $ en dépenses directes. Quant aux Jeux du Québec, le rapport est de 4 $ pour chaque dollar investi par le Ministère.

Un sport de haut niveau qui marque le pas

Dans le domaine plus spécifique de l'excellence sportive, le Québec montre à la fois d'importants progrès, eu égard aux

écarts considérables des années 60/70, mais aussi une progression plus lente qu'espérée. En 1968, la proportion d'athlètes québécois au sein des équipes canadiennes était de 9 %. Elle est passée, au cours des dix dernières années observées, à 18 %, soit toujours inférieure au poids démographique du Québec (26,5 %) dans l'ensemble canadien. Quant à la distribution des athlètes brevetés par Sport-Canada (brevets A, B et C) en 1986, le Québec est au sixième rang avec un taux de 39,7 athlètes par million d'habitants, notamment derrière la Colombie-Britannique, l'Alberta et l'Ontario.

Des conditions d'encadrement insuffisantes

Concernant les entraîneurs de sport au Québec, et plus particulièrement ceux et celles qui évoluent dans le sport de haut niveau, les conditions de mesures disponibles pour leur assurer des conditions de travail et de pratique s'avèrent insuffisantes compte tenu du niveau de développement aux plans canadien et international. Qu'il s'agisse de la formation académique, de la formation technique, du nombre d'heures annuelles d'intervention, de l'expérience canadienne ou internationale, le profil québécois des entraîneurs suggère une certaine instabilité, des difficultés financières et des conditions de pratique

insatisfaisantes. Malgré tout, en 1986, 28 % des entraîneurs de haut niveau du Québec étaient employés à temps plein. La durée moyenne d'exercice était de six ans. Il y a peu d'entraîneurs de haut niveau dans un même sport. Cette situation montre d'ailleurs une certaine analogie avec celle des clubs de sport pour lesquels on note une insuffisance de ressources spécialisées, une mobilité trop grande des meilleurs entraîneurs et, plus généralement, certaines difficultés allant de l'accessibilité aux équipements, aux efforts d'autofinancement et à l'implication de plus en plus hypothéquée des bénévoles.

Quant à l'encadrement des pratiquants pour l'initiation et pour un premier niveau de compétition, on observe généralement une situation plus que satisfaisante, dû au fait que le réseau scolaire est uniformément développé partout au Québec et offre une qualité d'encadrement reconnu.

La nécessité d'une démarche concertée

Le bilan mathématique est impossible à établir, du moins avec certitude quant aux effets. L'accessibilité est évidente. La performance des athlètes de haut niveau, en raison du verdict quantifiable des résultats, se comptabilise plus aisément;

l'évidence porte par conséquent à une critique plus dirigée, plus sévère. La mesure qualitative des ressources humaines montre un écart avec certaines réalités connues d'autres provinces canadiennes. Quant à l'efficacité des interventions gouvernementales, elle suggère une évaluation attentive de son rendement. Toutefois, l'effort des quinze dernières années a été sans précédent si l'on prend en compte l'ampleur des mesures sociales et économiques que l'État annonçait et soutenait dans la plupart des secteurs, nonobstant les diverses conjonctures économiques.

En résumé, ce bilan, forcément partiel mais néanmoins significatif, laisse entrevoir à la fois des initiatives et des résultats heureux, en même temps que des lacunes et des déficiences.

3. PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

3.1 Les principes

Tant que faire se peut, les principes qui suivent devront transcender l'application de la Politique du sport au Québec. Ils serviront progressivement à uniformiser notre intervention partout au Québec avec une qualité comparable et à formuler certains objectifs à court et moyen terme.

L'accessibilité à la pratique sportive

Tous les Québécois, sans discrimination de sexe, d'âge, de lieu de résidence ou d'aptitudes, doivent avoir accès aux sports. Un tel principe doit être compris à l'intérieur des moyens que la collectivité peut s'offrir.

La fédération maître d'oeuvre de sa discipline

La fédération sportive a la responsabilité de développer sa discipline et ce, à tous les niveaux de pratique. Cette responsabilité première appelle un partenariat soutenu avec les organismes du milieu.

L'État responsable des orientations générales et de la coordination des grands dossiers

Comme gardien des intérêts collectifs, l'État doit faire connaître les orientations générales par un énoncé de politique et assumer la coordination des grands dossiers qui en découlent.

La complémentarité et la concertation des partenaires

Chacun des partenaires a un rôle à jouer dans le développement du sport, les principaux étant les fédérations de sport, le monde municipal et scolaire de même que l'État. Il est donc essentiel qu'il y ait concertation et que chacun y apporte sa quote-part.

Le développement de l'individu à la base des stratégies d'intervention

Chaque programme mis en oeuvre doit prendre en compte, d'abord et avant tout, le bien des individus. La recherche de résultats sportifs est donc subordonnée au respect intégral de la personne.

La bonification au mérite pour les institutions et les athlètes

Le support financier s'appuiera graduellement sur des critères qui viseront à identifier le rendement sous toutes ses formes pour le bonifier.

Le soutien garanti aux structures d'accueil de sport par les institutions municipales et scolaires

Les organismes sportifs auront à cheminer avec les autorités municipales et scolaires dans le but d'éliminer les obstacles qui empêchent encore ces dernières d'apporter tout l'appui nécessaire au bon fonctionnement d'un club de sport au sein de la communauté locale. Cet esprit de collaboration est toutefois contraint par des réalités budgétaires évidentes de la part des municipalités et des institutions d'enseignement.

La qualité de l'encadrement et des services aux pratiquants

Le niveau de développement en sport appelle une intervention de plus grande qualité de la part du personnel d'encadrement. Les besoins sont suffisamment évidents au Québec pour hausser de façon significative la qualité de prestation des services en sport.

3.2 Les objectifs

L'application d'une politique doit se concrétiser par un certain nombre de mesures qui respectent ses principes directeurs. Ces derniers doivent être quantifiés et insérés dans le plan d'action des organismes partenaires du développement du sport. Le Ministère entend, avec ses partenaires, poursuivre les objectifs suivants.

Rendre la pratique sportive et les fonctions d'encadrants accessibles à tous les Québécois

- Accroître l'implication des institutions municipales et scolaires comme partenaires majeures dans la mise en oeuvre de la politique d'accessibilité.

- Adapter les conditions de la pratique sportive à la diversité des clientèles et à la spécificité des milieux.

- Accroître la représentation des femmes et des personnes handicapées, à tous les niveaux de l'encadrement sportif, que ce soit à titre de bénévole ou de salarié.

Hausser la qualité d'intervention du personnel d'encadrement auprès des pratiquants

- Accélérer la reconnaissance du statut de l'entraîneur de sport.

- Attirer et retenir les meilleurs entraîneurs.

- Augmenter le nombre d'entraîneurs salariés.

- Aolliciter une implication plus grande du corps médical dans une optique de prévention et de soins particuliers le cas échéant.

- Accélérer et actualiser les programmes de formation et de perfectionnement des cadres sportifs, notamment en mettant à contribution les ressources des réseaux d'éducation.

Poursuivre le développement de l'excellence

- Accroître la stabilité organisationnelle des clubs de sport orientés vers les niveaux compétitifs et d'excellence.

- Poursuivre les objectifs inscrits dans la Politique québécoise de développement de l'excellence sportive, notamment les objectifs-cibles proposés pour 1992.

- Intensifier l'échange de services spécialisés en prenant appui principalement sur des municipalités urbaines et sur les institutions d'enseignement.

- Accroître le parrainage des clubs de sport par l'entreprise privée.

- Rendre les connaissances scientifiques accessibles au milieu sportif.

Améliorer la concertation et diminuer les coûts de gestion

- Simplifier les structures de sport aux paliers provincial et régional, notamment par des regroupements et par la clarification des mandats.

- Réduire les coûts reliés au fonctionnement des structures.

- Harmoniser les interventions à tous les niveaux de la pratique sportive, notamment par la mise en place de mécanismes de concertation provincial, régional et local.

- Accroître l'efficacité des programmes du Ministère.

- Accroître l'efficience au plan de la gestion de tous les intervenants dans ce domaine.

4. MISE EN PLACE DE LA POLITIQUE

Le Ministère entreprendra, à court terme, deux séries de mesures susceptibles de créer des conditions favorables à la poursuite des objectifs énoncés précédemment. Une première série de mesures porte sur la structure d'organisation du sport au Québec. Les modifications proposées visent à la fois à simplifier les mécanismes en place et à ajouter à l'effort d'harmonisation entre les différents partenaires.

La deuxième série de mesures concerne spécifiquement les activités ou programmes du Ministère dans le but de mieux appuyer l'action des partenaires du milieu.

Les grands partenaires en cause et les différents niveaux d'intervention

Pour mieux cerner les rôles et mandats des partenaires du sport au Québec, trois sous-groupes distincts sont identifiés. L'apport important d'organismes privés au plan local ou d'organismes de type associatif n'est pas ignoré pour autant. L'objectif vise d'abord et avant tout à bien camper les trois grands partenaires au plan local avant de définir les mécanismes de support aux plans régional et provincial. Ce sont:

- le milieu associatif (organismes sportifs autonomes);

- le milieu municipal;

- le milieu d'éducation.

En regard des niveaux d'intervention, c'est d'abord la dynamique du sport au plan local qui est décrite succinctement en terme de rôles et mandats des principaux partenaires. Suit la description des organismes agissant aux niveaux régional et provincial.

En commençant d'abord par le niveau local, la présente politique vise à rappeler à tous les partenaires du monde du sport qu'elle veut de plus en plus axer son intervention vers la base. Elle accentuera également l'effort d'harmonisation à tous les niveaux de la structure d'organisation.

DIAGRAMME DE L'ORGANISATION DU SPORT AU QUÉBEC

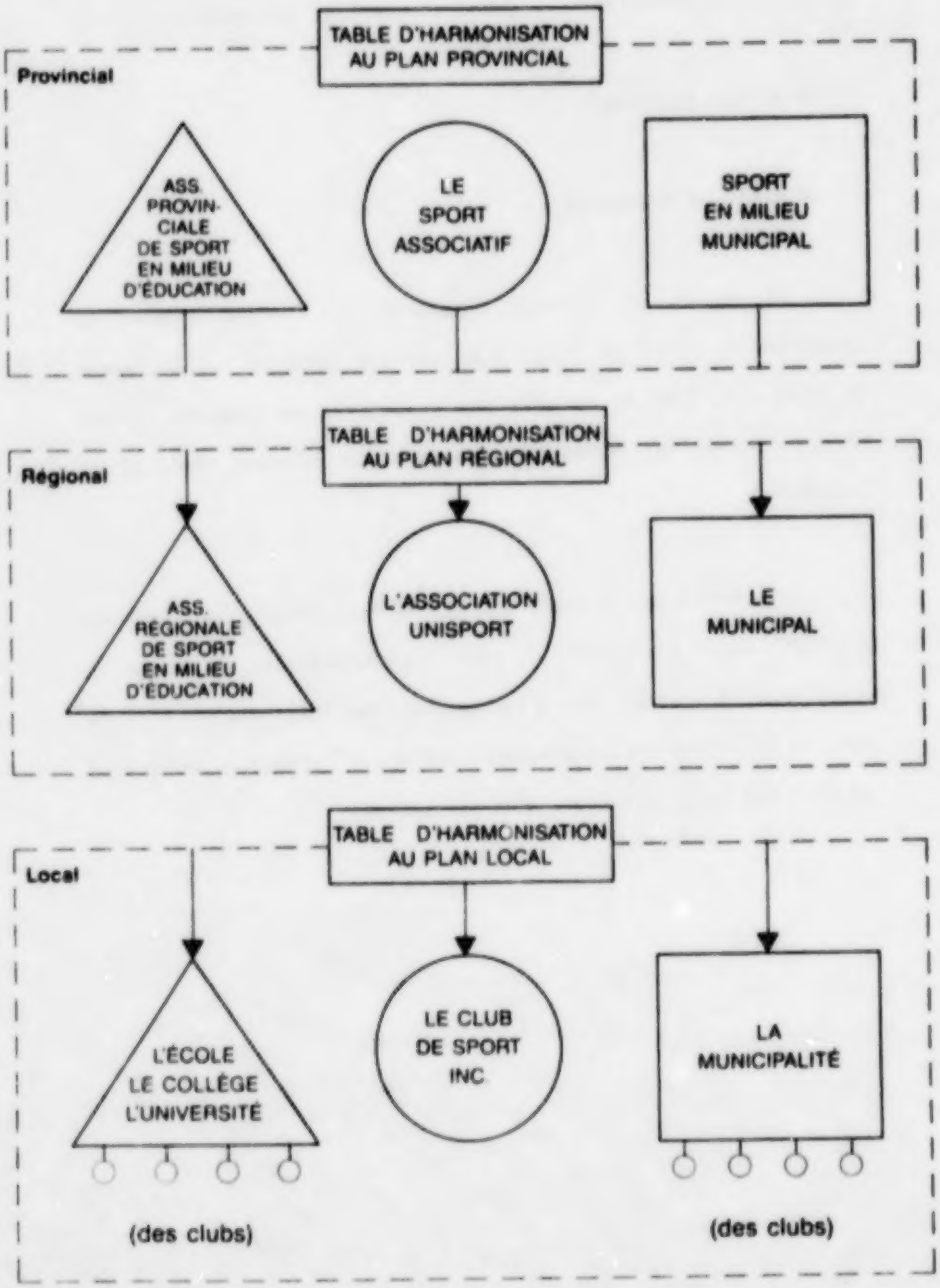

4.1 L'organisation du sport au plan local

Au plan local, la pratique sportive s'organise soit par le biais de clubs de sports (secteur associatif), soit à la municipalité ou au sein du réseau d'éducation. Après avoir décrit le champ d'activités de ces derniers, le présent chapitre s'emploiera à cerner les responsabilités dévolues à une table locale d'harmonisation.

4.1.1 Le milieu associatif

- Rassembler, au sein d'une corporation à but non lucratif, des gens ayant le même intérêt pour la pratique d'un sport donné;

- négocier des ententes avec les municipalités ou les institutions d'enseignement dans le but d'avoir accès à des locaux ou des terrains de sport;

- agir aux quatre niveaux de la pratique sportive et, notamment, aux niveaux compétitif et d'excellence;

- participer aux réseaux de compétition de la région ou au plan provincial;

4.1.2 Le milieu municipal

- Aménager des installations sportives et les rendre accessibles aux citoyens à des coûts minimums;

- signer des protocoles d'entente avec d'autres propriétaires d'équipements sur le territoire de la municipalité dans le but d'en faire profiter les citoyens sportifs;

- élaborer et appliquer des politiques de pratique sportive au profit du plus grand nombre;

- signer des ententes avec des clubs de sport des niveaux compétitif et d'excellence en leur fournissant des services d'appoint (accès aux équipements, support logistique, etc.).

4.1.3 Le milieu d'éducation

- Poursuivre l'animation sportive intra muros au-delà du programme d'éducation physique obligatoire et ce, à tous les niveau d'enseignement. Favoriser la tenue de festivals ou tournois sportifs, avec les institutions environnantes;

- développer la formule de clubs de sport aux niveaux secondaire, collégial et universitaire, contribuant ultimement au développement de l'excellence;

- soutenir des réseaux de compétition inter établissements et participer à des réseaux mixtes initiés par la fédération sportive;

- favoriser l'insertion de jeunes qui ont quitté l'école dans des clubs de sport aux niveaux collégial ou universitaire, quand la chose est possible;

- favoriser la composition de clubs de haut niveau, tant au collégial qu'à l'université, en s'associant avec des municipalités, le tout sous l'instigation des fédérations sportives;

- signer des protocoles d'entente avec des municipalités ou des clubs de sport dans le but de faciliter l'accès aux installations sportives.

4.1.4 Une table d'harmonisation au plan local

Sur la base de communautés locales, les principaux partenaires du monde du sport se retrouveront, d'un commun accord, au sein d'un mécanisme léger de concertation pour poursuivre les objectifs suivants:

- développer une vision commune de la pratique sportive sur le territoire d'une municipalité ou d'un territoire supramunicipal;

- favoriser une utilisation maximale des équipements à des coûts minimums;

- favoriser la création de certains clubs de sport mixtes regroupant les meilleurs éléments du territoire.

4.2 L'organisation du sport au plan régional

Une fois le découpage régional promulgué pour fins de loisir au Québec, les instances régionales en matière de sport au Québec se manifesteront de la façon suivante: les trois grands

partenaires développeront leur stratégie propre à l'intention de leur clientèle à la base. Ainsi, le secteur associatif créera au besoin des associations régionales unisport; les municipalités préciseront leur propre démarche par le biais du mécanisme qu'elles jugeront approprié et enfin le sport, en milieu d'éducation, se regroupera au sein d'une association régionale unique.

Ces différents partenaires harmoniseront leurs actions par l'entremise d'une table de concertation régionale permanente initiée par le Conseil régional de loisir de la région ou tout autre organisme régional. Cette table, dont le mandat consistera principalement à harmoniser les interventions des différents partenaires, verra sa composition et son fonctionnement définis selon les besoins et les caractéristiques de chacune des régions. Cette approche est conforme à l'esprit du consensus survenu lors du Sommet du loisir.

Voyons maintenant les rôles et mandats des partenaires régionaux et du mécanisme d'harmonisation.

4.2.1 Le milieu associatif

Le sport en milieu associatif se manifeste essentiellement par le biais d'associations régionales unisport. Ces dernières agissent dans le sens suivant:

- servir de courroie de transmission pour des programmes développés par la fédération de sport;
- planifier le développement de l'élite dans la région;
- sanctionner des rencontres sportives;
- servir de lieu d'expertise pour les autres partenaires du sport régional en matière de formation et de perfectionnement de cadres.

4.2.2 Le milieu municipal

La dynamique municipale se regroupera dans la région, selon des modalités qui conviendront aux municipalités, pour mettre en commun le fruit de leur implication à la base par le biais d'un mécanisme jugé le plus approprié. L'objet de leurs préoccupations sera le suivant:

- regrouper des représentants municipaux en matière de sport et assurer une certaine représentation au besoin;

- échanger de l'information sur la base de l'expérience de chacun;

- établir une stratégie régionale dans des dossiers comme les Jeux du Québec ou le perfectionnement des cadres;

- désigner les officiers, le cas échéant, au sein d'un regroupement provincial.

4.2.3 Le milieu d'éducation

Regroupé au sein d'une seule association régionale agissant tant aux niveaux primaire, secondaire, collégial qu'universitaire et constitué selon le modèle qui leur conviendra, la nouvelle structure aura comme préoccupations de:

- regrouper les institutions d'enseignement et les représenter au besoin;

- développer et soutenir des réseaux de compétition régionaux en concertation avec les autres partenaires;

- offrir des stages de formation et de perfectionnement de cadres en étroite collaboration avec une fédération de sport donnée;

- participer à la programmation développée par leur instance provinciale;

- déléguer des officiers auprès des instances provinciales du sport en milieu d'éducation.

4.2.4 <u>Une table d'harmonisation au plan régional</u>

Ce mécanisme permanent regroupera les grands partenaires issus des milieux associatif, municipal et d'éducation et aura pour fonction de:

- dégager une vision commune du développement sportif dans la région en regard des quatre composantes de la pratique sportive;

- entreprendre des démarches pour harmoniser les réseaux de compétition;

- mettre en commun certaines ressources en vue d'offrir une politique unifiée de formation et de perfectionnement des ressources humaines;

- prendre en considération des problématiques qui ont trait à l'intégration de certaines couches plus délaissées de la société.

4.3 L'organisation du sport au plan provincial

Tout en voulant simplifier la mise en place et le fonctionnement des organismes de sport, il va de soi que chaque instance (associative, municipale et scolaire) ait sa plate-forme au plan provincial.

L'effort de rationalisation commande certains regroupements, voire même des fusions. Le monde associatif, regroupé dans plus de 50 fédérations sportives, aura avantage à se regrouper par affinité dans le but d'améliorer l'offre de services et la qualité de gestion des organismes. Cette opération sera conduite essentiellement sur une base volontaire. Le sport en milieu d'éducation sera, quant à lui, regroupé sous le couvert

d'un seul organisme provincial. Enfin, la Société des sports du Québec et la Société des jeux du Québec seront fusionnées pour ne former qu'un seul organisme.

Par ailleurs, une table provinciale d'harmonisation permanente verra le jour et sera initiée par l'organisme de regroupement issu de la fusion Société des sports du Québec - Société des jeux du Québec.

Voici sommairement les rôles et mandats des grands partenaires provinciaux du sport.

4.3.1 Le milieu associatif

Le sport associatif est regroupé au sein de plus de 50 fédérations sportives d'une part et par l'organisme issu de la fusion de la Société des sports du Québec et de la Société des jeux du Québec d'autre part. Ils verront à:

a) les fédérations sportives

- assumer globalement la maîtrise d'oeuvre du développement de leur discipline;

- façonner graduellement le plan de développement unisport, en collaboration avec les instances municipales et scolaires;

- développer et conduire un programme de formation et de perfectionnement de cadres, en collaboration avec les partenaires du milieu;

- planifier des occasions de compétition et sanctionner ces dernières;

- appliquer le règlement de sécurité;

- planifier et conduire plus directement le programme de développement de l'excellence;

- participer aux instances canadiennes de leur sport.

b) <u>l'organisme issu de la fusion SSQ - SJQ</u>

- regrouper les fédérations sportives et les représenter au besoin;

- coordonner la réalisation d'événements spéciaux tels que les Jeux du Québec et la Coupe Excellence et autres mandats que lui confieront ses membres;

- participer à l'offre de services en matière de formation et de perfectionnement de cadres sportifs;

- développer des programmes visant des levées de fonds au profit de ses membres;

- initier la table d'harmonisation provinciale.

4.3.2 <u>Le milieu municipal</u>

La dynamique municipale se regroupera par l'entremise d'un mécanisme que les autorités municipales au plan provincial jugeront approprié et aura comme mandat de:

- regrouper les forces vives du monde municipal en matière de sport au palier provincial et les représenter au besoin;

- développer une approche du sport susceptible d'être utile aux municipalités;

- explorer de nouvelles avenues au besoin.

4.3.3 Le milieu d'éducation

L'organisme né du regroupement des structures de sport en milieu d'éducation, et défini selon le modèle qui leur conviendra, verra à:

- soutenir l'action de leurs associations régionales de sport et à les représenter au besoin;

- développer une approche du sport en milieu d'éducation pour chacun des niveaux d'enseignement et développer des programmes en conséquence;

- soutenir des réseaux de compétition conduisant à des manifestations provinciales, voire même canadiennes;

- offrir un programme de formation et de perfectionnement de cadres en étroite collaboration avec les fédérations sportives;

- participer aux instances canadiennes de sport en milieu d'éducation.

4.3.4 Une table d'harmonisation au plan provincial

Cette table visera à systématiser la concertation des trois grands partenaires du monde sportif par un mécanisme permanent initié par l'organisme issu de la fusion de la SSQ et de la SJQ. Ses fonctions seront de:

- regrouper les grands partenaires provinciaux en sport et en assumer une certaine représentation au besoin;

- développer une approche commune de la problématique du sport au Québec;

- supporter une démarche conduisant chaque fédération sportive à se doter d'un plan de développement de son sport et qui rallierait les principaux partenaires agissant aux quatre niveaux de la pratique sportive.

4.4 Une consolidation ministérielle

Le MLCP prendra un certain nombre de mesures concernant son organisation interne et la structure de ses programmes en matière de sport. Il verra entre autres à:

- procéder à la restructuration de la direction du sport sur la base d'une gestion intégrée;

- énoncer des perspectives triennales dans un certain nombre de dossiers et les traduire dans des plans d'action annuels;

- réorganiser la structure des programmes et procéder à l'évaluation de chacun sur la base d'objectifs à atteindre;

- établir de nouvelles modalités de soutien financier;

- établir un programme intégré de formation et de perfectionnement des ressources humaines en sport;

- mettre en application un système de rangement prioritaire;

- arrimer les programmes québécois aux programmes canadiens lorsqu'il y a lieu;

- prendre des mesures additionnelles visant la professionnalisation des entraîneurs;

- accentuer les relations interministérielles sur toutes questions susceptibles de favoriser une plus grande concertation.

5- DES PRÉOCCUPATIONS PARTICULIÈRES

Le MLCP tient à rappeler ou annoncer, selon le cas, sa position sur un certain nombre d'aspects plus particuliers de la réalité sportive québécoise.

a) La femme et le sport au Québec

Vingt ans après des constatations évidentes de discrimination et de sous-représentation de la femme dans le sport, la situation n'a pas évolué d'une façon satisfaisante, même si l'émergence de grandes athlètes, québécoises comme canadiennes, a mérité au sport féminin une certaine visibilité. Au-delà de ce fait, la participation des femmes dans le sport demeure problématique particulièrement au plan de l'encadrement.

Il n'existe pas, du moins au Québec, une connaissance exacte de l'ampleur et de la diversité des problèmes propres à l'accessibilité, à l'émergence et à l'implication des femmes dans le sport. Tout au plus, faut-il déduire des énoncés et des articles d'opinion sur la question que le sport est essentiellement dominé par les hommes. Certaines injustices sont, pour ainsi dire, liées au système et aux structures avec des conséquences évidentes sur des disproportions, des nombres limités

d'occasions, un manque d'entraîneurs de sexe féminin auprès des athlètes de haut niveau et une pénurie de dirigeantes féminines à l'intérieur du système de développement de sport.

Dès maintenant, le Ministère interviendra en mettant sur pied un groupe de travail chargé de faire le point sur la problématique québécoise. Il entreprendra également une démarche à travers tous les réseaux de développement de sport visant à:

- réduire l'écart, au plan de la pratique sportive, entre les hommes et les femmes;

- augmenter le nombre d'entraîneurs féminins à tous les niveaux de la pratique sportive;

- augmenter le nombre de dirigeantes au sein des conseils d'administration des organismes de sport.

b) Une pratique sportive sécuritaire

Le Ministère reconnaît à l'individu le droit de pouvoir pratiquer les disciplines sportives de son choix dans des conditions les plus sécuritaires possibles.

Conséquemment, le Ministère maintient l'existence de la Régie de la sécurité dans les sports du Québec dont les fonctions sont de faire adopter des règlements de sécurité, de voir à leur application et de statuer sur les cas de violation ou d'appel qui lui sont soumis.

Il faut se rappeler que la Régie, de par son existence et son influence, joue un rôle d'incitation à une pratique sportive sécuritaire. Elle entreprend en ce sens des actions visant l'éducation et la sensibilisation du public aux questions de sécurité dans les sports, dont les résultats peuvent se traduire en réduction importante des coûts reliés aux accidents.

Ici, comme dans les autres sphères de l'activité sportive, la collaboration et même la coordination s'avèrent nécessaires, sinon indispensables. En ce sens, le Ministère maintiendra des liens étroits avec la Régie et encouragera cette dernière à poursuivre son action de concertation avec les fédérations sportives et les autres partenaires.

c) Les personnes handicapées et les programmes du MLCP dans le développement du sport

L'année 1986 constitua le début d'un processus d'intégration des personnes handicapées au développement du sport québécois et en particulier par l'entremise des programmes du Ministère. Une première étape est franchie par l'implantation de programmes d'intégration émanant de la Politique québécoise du développement de l'excellence sportive et touche les secteurs suivants:

- soutien aux clubs sportifs;
- soutien aux *fédérations unisport*;
- soutien aux athlètes;
- soutien à l'accueil de manifestations sportives.

La présente politique favorise la poursuite de ce processus d'intégration en élargissant les paramètres d'accessibilité afin de permettre l'intégration de l'ensemble de la pratique sportive organisée pour les personnes handicapées.

Les mesures suivantes seront privilégiées:

- concertation accrue entre l'Association québécoise de loisir pour personnes handicapées, ses partenaires de sport uni handicap et le MLCP;

- promotion intensifiée du droit de la personne handicapée à l'accès à la pratique sportive selon ses aspirations et ses besoins;

- participation accrue des institutions locales et régionales, publiques et privées, dans le soutien en ressources humaines, financières et matérielles au processus d'intégration sportive.

d) Les relations interprovinciales et fédérales-provinciales

En matière de loisir, les relations interprovinciales existent depuis le début des années 70. Au fil des années, ces relations se sont structurées et le gouvernement fédéral s'y est joint. Appuyées sur une "Déclaration nationale du loisir", laquelle décrit les rôles respectifs des gouvernements des provinces et fédéral dans le secteur du loisir, et sur des mécanismes de coopération agréés de part et d'autre, ces relations sont

devenues le lieu privilégié d'élaboration de politiques interprovinciales et fédérales-provinciales de développement du sport et de promotion des programmes québécois.

Le MLCP occupe, dans ces échanges, une place toute particulière de par le caractère distinct du Québec au sein de l'ensemble canadien.

À court et moyen terme, le Québec se souciera davantage des aspects suivants:

- la professionalisation des entraîneurs;
- l'intégration des personnes handicapées;
- l'intégration des Jeux du Canada dans le processus de développement de la relève canadienne;
- l'amélioration des conditions de participation féminine;
- l'exercice de son leadership, à tous les niveaux de relations intergouvernementales: conférence des ministres, comité des sous-ministres, comité fédéral-provincial sur le sport, conseil interprovincial du sport et des loisirs.

6. LE FINANCEMENT

Le MLCP consolidera, dans la mesure de ses possibilités, son soutien financier auprès des organismes de sport.

De façon à concrétiser les grandes orientations définies et annoncées dans la présente politique, de nouvelles modalités de soutien financier seront établies, après consultations, auprès des organismes concernés, et applicables pour l'année financière 88-89.

Ces nouvelles mesures seront élaborées sur la base des principes suivants:

- accroître les efforts financiers du Ministère à l'endroit des clubs de sport, lieux privilégiés de développement;

- concentrer, dans le développement de l'excellence, les efforts financiers vers les disciplines jugées prioritaires;

- maintenir l'obligation, pour un organisme désirant recevoir l'aide de l'État, d'augmenter progressivement son pourcentage d'autofinancement;

- soutenir prioritairement le fonctionnement de base d'un organisme de sport;

- simplifier le processus d'aide financière aux organismes tout en s'assurant du respect des exigences liées à l'obtention de cette aide;

- encourager une planification à plus long terme des organismes de sport;

- réévaluer périodiquement la pertinence des programmes de développement sportif.

CONCLUSION

Le gouvernement du Québec veut, par la diffusion de cette politique, sensibiliser les Québécoises et les Québécois à l'oeuvre commune que constitue la réalisation d'un tel projet. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche veut bien reconnaître toute la responsabilité qui est la sienne pour atteindre les objectifs mis de l'avant dans cette politique.

Toutefois, le plus grand apport viendra du milieu et plus particulièrement de la base. Il faudra donc adhérer pleinement à l'effort d'harmonisation souhaité par la présente politique sans quoi l'action des uns et des autres sera diminuée d'autant.

Il faudra une grande part d'abnégation de nos leaders à tous les niveaux. L'intensité de la consultation et l'expression d'une volonté commune de conjuguer les efforts laissent présager que le Québec saura, malgré certaines contraintes financières, relever le défi d'une plus grande harmonisation au bénéfice du pratiquant sportif. C'est de toute évidence une nécessité.

FIN